

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 4

Artikel: La Brigade blindée 1 après une année d'existence
Autor: H.W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345631>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Brigade blindée 1 après une année d'existence

« L'objectif de l'instruction, c'est l'aptitude au combat, c'est la capacité opérationnelle. »

S'agit-il de brosser un tableau largement positif, carrière oblige, ou de critiquer vertement la réforme en soulignant lourdement ses imperfections ? ¹

« Non, déclare le brigadier Dousse lors de son rapport de brigade, j'ai opté pour un état des lieux objectif et constructif, en termes militaires pour un rapport de situation. »

Ecoles de sous-officiers et écoles de recrues

Les écoles de sous-officiers, dont la durée a passé de quatre à six semaines, se sont déroulées à la satisfaction quasi unanime du personnel enseignant mais, aussi et surtout, des stagiaires. Ainsi la superposition des trois dernières semaines de l'école de sous-officiers et des trois premières de l'école de recrues a permis de conforter la position des cadres sous-officiers. Pour autant que leur intégration soit préparée avec soin, les sous-officiers commencent leur service pratique dans

le rôle qui est le leur, de maître d'armes, de patron technique, de commandant de char, de pièce ou de véhicule, de chef responsable d'un groupe ou d'un équipage.

Suivant la qualité des programmes journaliers et des plans de leçons mis au point par le commandement des écoles de recrues, les lieutenants se sont trouvés à l'aise à la tête de leur section ou, au contraire, en rupture de charge. L'expérience est positive, même si des aménagements touchant au travail des chefs de section s'avèrent nécessaires.

Le service pratique des commandants d'unité, en revanche, mérite impérativement une nouvelle approche et une nouvelle conception.

Les services à la Brigade

Les cours tactiques-techniques de la Brigade blindée 1 se sont bien déroulés, compte tenu qu'il s'agissait d'une nouvelle for-

me de service qui devait servir de base expérimentale. Il reste à peaufiner des détails, à mettre au point des adaptations, surtout pour les officiers des chars et des lance-mines de chars. Il faudra prévoir un programme plus intensif et plus « terrain » pour les grenadiers.

L'instruction des officiers spécialistes présente, elle, des lacunes qu'il s'agira de combler dans des cours centralisés. Il est difficile, mais pas impossible de donner aux 86 spécialistes de la Brigade une instruction spécifique. Pourtant, la réflexion doit se poursuivre, même pour le seul officier navigateur de la Brigade !

Afin de rassembler le maximum d'enseignements, deux solutions ont été retenues. Le bilan semble clair : les cours centralisés mis sur pied et conduits par l'état-major de brigade, présentent des avantages évidents dans le domaine de l'intensité et de l'efficacité de l'instruction, même si cette façon de faire ne favorise pas forcément le développement de l'esprit

¹ Il s'agit d'une version abrégée et adaptée de l'allocution du commandant de la Brigade blindée 1 lors du rapport du 26 janvier 1996.

de corps dans les bataillons.

Les périodes d'entraînement pour les équipages de chars doivent pallier les pertes d'instruction durant les années sans cours de répétition. D'ores et déjà, ils s'avèrent un succès. Le rapport coût-efficacité de trois jours d'instruction in-

tensive sur des simulateurs et des chars, dispensée par une dizaine de cadres professionnels, est positif. Il convient de corriger quelques détails dans l'organisation du travail des pointeurs, d'étoffer le programme des pilotes.

Le rythme bisannuel, malgré son lot d'inconvé-

nients, est généralement apprécié, compte tenu de la difficile situation économique que nous vivons actuellement. Les officiers et les sous-officiers, qui occupent des fonctions de cadres dans le civil, se disent satisfaits de la réduction et de l'échelonnement des services.

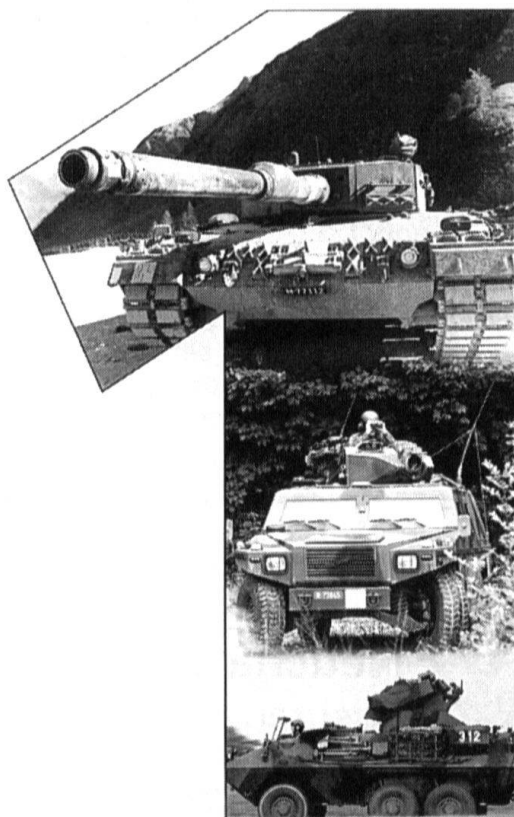
Les avis négatifs proviennent surtout des cadres des formations de défense contre avions. Le rythme annuel de leurs cours de répétition, le cours tactique-technique, les reconnaissances et les préparatifs provoquent une augmentation sensible des jours de service, alors que le projet « Armée 95 » reposait sur le principe d'une diminution. O rage, certes, mais des espoirs ! Des démarches ont été entreprises pour corriger cette faiblesse, l'objectif étant, au sein de la Brigade, d'instaurer un rythme bisannuel pour tous.

Quelques considérations sur l'« Instruction 95 »

« Le niveau d'instruction ne sera jamais à la hauteur de celui que nous avions ces dernières années », telle est une des critiques formulée à l'égard de l'Armée 95. L'affirmation est juste... En effet, croire que, malgré la réduction et le nouvel échelonnement des jours de service, le niveau d'instruction de nos formations pourra être maintenu, c'est, comme dit Jean Gabin, dans *La grande illusion*,



BRIGADE BLINDÉE



VITE, FORT ET BIEN

« de la roupie de sansonnet » ! Personne, parmi les décideurs politiques et les concepteurs militaires, n'a soutenu une telle thèse.

En cas de menace accrue, la mise sur pied de formations qui doivent parfaire leur instruction relève de la compétence des autorités politiques. Le feront-elles ? Pourquoi non ? La décision de lever des troupes pour les instruire est moins grave et moins lourde de conséquences qu'une mobilisation partielle ou générale.

Qu'en est-il de la capacité opérationnelle de l'Armée 95, c'est-à-dire des qualités morales et intellectuelles, physiques, psychiques et techniques nécessaires à la maîtrise des situations propres à un conflit armé ? Sont aptes au combat ceux qui savent et qui veulent se battre. Certes, le savoir-faire va sensiblement diminuer. Gardons cependant en mémoire la préparation des forces américaines lors

de la guerre du Golfe. Trois mois d'instruction dans le désert pour rendre aptes au combat les réservistes de la fameuse Garde nationale ! Preuve que toutes les forces armées ne sont jamais que relativement prêtes au combat.

Deux soucis

Armée 95, formidable réforme, extraordinaire mutation, a été largement évoquée dans des médias qui promettaient souvent monts et merveilles à leur public. Pourtant, le soldat ne verra quasiment aucun changement dans sa vie militaire quotidienne. Il devra toujours manipuler, servir et assurer la maintenance de ses armes, de ses engins ou appareils. Défense dynamique, secteur opératif de mouvement et nouvelle conduite tactique n'y changent rien ! Et le Club Méditerranée ? Que nenni ! Discipline et obéissance sont toujours d'actualité...

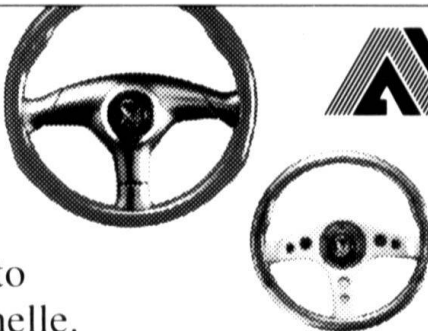
Que se passera-t-il dans la nuit du 31 décembre 1999 au 1^{er} janvier 2000 ? Le passage au XXI^e siècle sera particulièrement douloureux pour notre armée. Une grave crise des effectifs est programmée pour les officiers et les sous-officiers supérieurs, la continuité dans les activités des états-majors et des corps de troupe est en péril, à cause de l'abrogation des dispositions transitoires qui régissent les jours de service des officiers.

Des mesures ont été prises, ce qui n'empêche pas l'armée de devoir compter sur de nombreux capitaines à l'aube de l'an 2000, afin de compenser la libération d'officiers ayant atteint ou, surtout, dépassé les quotas fixés. Il y a urgence à prendre les mesures qui s'imposent !

H. W.

Trafic.

Votre
assurance auto
toute personnelle.





Neuchâteloise
Assurances

Neuchâteloise Générale
Direction générale
Rue de Monruz 2
2002 **Neuchâtel**